

Grenoble, le 26 avril 2021

La Directrice  
Sabine SAURUGGER

Monsieur Klaus KINZLER

LRAR + mail

Objet : Fin de charge de mission

Cher collègue,  
Cher Klaus,

J'ai le regret de devoir t'annoncer que je mets un terme, à compter de ce jour, à la charge de mission « Évaluation de la qualité des enseignements » que j'ai eu le plaisir de t'attribuer pour l'année universitaire 2020-2021.

Cette décision est basée sur la situation actuelle dans laquelle la confiance mutuelle entre collègues ne semble plus exister. L'évaluation des enseignements que tu as si solidement construite dans le cadre du CEVIE il y a quelques années, nécessite comme tu le sais, un haut degré de confiance de toutes les communautés concernées – les évalués et évaluées et les évaluateurs, et, aussi celui qui coordonne cette évaluation. Cette confiance me semble faire défaut aujourd'hui dans un domaine aussi sensible que l'évaluation de la qualité des enseignements.

Je sais que je n'ai pas besoin d'insister sur la nécessité d'observer la plus grande discrétion sur toute question liée à ta charge de mission, et plus particulièrement de préserver la confidentialité des données des évaluations passées et en cours, qui sont actuellement en ta possession. La Direction des études prendra désormais directement le contrôle de la communication sur ces questions.

Bien cordialement,



Sabine SAURUGGER

**Voies et délais de recours** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice de l'Institut d'études politiques de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans le même délai de deux mois ; l'exercice du recours gracieux suspendant le délai de recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)